



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 MARS 2005**

**Délibération n°2005-11**

Date de convocation: 8 mars 2005  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 14  
Suppléants : 10  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 24

L'an deux mil cinq, le dix sept mars à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

**TITULAIRES**

M. BOUILLLOT - M. BUIS - M. DUPONT - M. JOUBERT- M. MAIGRE - M. RANDOULET  
M. MILON - M. BOISSON - M. ROCHEBONNE - M. FOURMENT  
M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL  
Mme DEPOISIER

**SUPPLEANTS**

M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. SORBIERE - M. BANACHE - M. GRUFFAZ  
M. BLANCO  
M. DENIS - M. LEMOSSE - Mme LAFAURE

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

M. MANSOUR - M. PASCAL - M. GRANIER  
M. TORT - M. BISCARRAT  
M. MOUREAU  
M. GUEDES - M. VERNET - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. BOUILLLOT



**OBJET : Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise - Cotisation de base 2005**

**Rapporteur : M. Christian RANDOULET**

Le Rapporteur expose :

Par délibération n°2004-24 du 10 mai 2004, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a souhaité devenir membre fondateur de l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise.

Deux représentants de notre structure siègent à l'Assemblée Générale et un au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise réunie le 8 novembre 2004 a adopté son programme partenarial de travail ainsi que son budget prévisionnel 2005.

Trois types de missions sont apparus comme prioritaires et constitutifs du programme partenarial 2005 de l'Agence :

- Une mission d'observatoire transversal du territoire à échelle du bassin de vie qui puisse alimenter tous les diagnostics territoriaux. Cet observatoire regroupera et reprendra à son compte les études déjà réalisées. Il devra faire preuve de créativité et de transversalité,

pour mieux cerner les enjeux et les solutions proposées par les différents diagnostics spécialisés menés jusqu'à présent. Il s'appuiera sur une technologie moderne (Système d'Information Géographique), de façon à être économe en moyens humains.

- Une mission d'accompagnement des collectivités dans leurs projets territoriaux et leurs politiques thématiques, ainsi que leur connaissance mutuelle en vue d'une plus grande cohérence. Sa déclinaison première et prioritaire consistera à élaborer le diagnostic préalable à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. Il s'agira aussi d'engager la définition des enjeux relatifs au ScoT (amorçage du PADD).
- Enfin, une mission d'animation et d'assistance de proximité au service des communautés et de leurs communes.

Le Budget 2005 de l'Agence se monte à **694 079 €**, équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant annuel de la cotisation de base du syndicat mixte se monte à **32 000 €**.

Cette cotisation de base permet au syndicat d'être acteur de l'élaboration du programme partenarial et d'accéder l'ensemble de la production de l'Agence.

Production statistique, bibliographique et cartographique dont peut ensuite bénéficier l'ensemble de nos membres.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 32 000 euros à l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise au titre de sa cotisation pour l'année 2005,
- **DIT** que cette subvention de 32 000 € sera inscrite au budget principal 2005 en dépense de fonctionnement, au compte 6281 (cotisation de base Agence d'Urbanisme).

\* \* \*

Vote du Conseil :      POUR : 24  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSENCE : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le :      **24 MARS 2005**

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain Milon

